REÇU EN PREFECTURE

1e 81/93/2024

Application agreece E-legalite.com

	SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE		
L'ESSONNE	LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE	N°2024/19	
EPARTEMENT DE	REPUBLIQUEFRANCAISE	51-205102407-2024	0001-2024_15-
	98 DF-0	91-259102457-2024	0201-2024 10

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 26 février 2024, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué 26 février ; l'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} mars, les membres du Comité Syndical, se sont réunis à la salle Exona – 1 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 9 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice: 86

Présents: BERTOL Gino, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay-sur-Orge), CONAN Gauthier, CORRE Daniel, DUGOIN Xavier, FOURNIER Pascal, HILGENGA Wilfrid, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris-Orangis), NOEL Michel, SEBBAG Alice

Pouvoirs: PIGEON Marie France (pouvoir à Gino BERTOL), SHEPS Ariel (pouvoir à Xavier DUGOIN)

Absents: ABENA Gabin, BEAUDET Stéphane, BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy-sur-Orge), BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, BUDELOT Laurence, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint-Yon), COLAS Romain, CORDIER Corinne, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DIRAT Karl (CAGPS), DIRAT Karl (Villabé), DJEARAMIN Ganesh, DUMONTAUD SEURE Aurélie, DURANTON Marianne, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, EUGENE Joelle, FASSI Olivier, FOUQUE Nicolas, FRAYSSE Gilles, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier (EPTGOSB), GONZALES Didier (Villeneuve-le-Roi), GRILLON Eric (EPTGOSB), GRILLON Eric (Ablon-sur-Seine), GUERTON Jacques, HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HAMARD Sylvain (Paray-Vieille-Poste), HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HUBERT Serge, JANIN Eric, LAMOUR Alain, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, MAYEUR Véronique, MEARY Nicolas, MORIN Jean-Marc, NEDELEC Gaëlle, PAROLINI François, PEROT Joël, PETEL Yann, PFEIFFER Nathalie, PIANTONI Gilbert, PLANTE François, PROT Pierre, PYOT Frédéric (SIARCE), PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), RASSIER Gérard, ROUSSEAU Jean-Baptiste, ROUSSET Laurent, SAC Patrice, SCACCHI Anne (CCEJR), SCACCHI Anne (Boissy-sous-Saint-Yon), SOULOUMIAC Michel, TANGUY Sylvain, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel, VEROTS Dominique WITTEK Eugène (CAGPS), WITTEK Eugène (Etiolles)

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gil MELIN est désigné secrétaire de séance

OBJET: ADHESION A LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) POUR LA COMMUNE DE FORGES-LES-BAINS

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 5211-8

Vu les arrêtés inter préfectoraux 2021-PREF-DRCL-604 / 605 / 606 et 607 du 25 août 2021 portant adhésion de l' EPT 12, du SIEGRA, du SIARCE et de la commune d'Epinay sous Sénart au SMOYS

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

REÇU EN PREFECTURE le 01/03/2024

pplication agréée E-legalite.com

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant acres de sur l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022-PREF-DRCL-461 du 2

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2023-PREF-DRCL-215 du 22 août 2023, portant adhésion au SMOYS des communes d'Athis-Mons, Etioles, Evry-Courcouronnes, Grigny, Les Ulis, Ris-Orangis, Villabé, Villeneuve-le-Roi, Viry-Châtillon

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2023-PREF-DRCL-291 du 16 novembre 2023, portant adhésion au SMOYS de la commune de Saint-Pierre-du-Perray

Vu la délibération du conseil municipal de Forges-les-Bains, en date du 29 novembre 2023 portant adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique » IRVE.

Considérant que l'adhésion de la commune de Forges-les-Bains relève d'une extension du périmètre conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant qu'il convient que le comité syndical délibère pour accepter l'adhésion de la commune de Forgesles-Bains à la compétence IRVE

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

ACCEPTE la demande d'adhésion à la compétence IRVE de la commune de Forges-les-Bains

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote		
UNANIMITE		
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	

La délibération est adoptée

Président	Le seorétain
11	11/10/10/10

vier DUGOIN / GIT MEETN

Date de publication sur le site :	